

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n° 95.

19 février 1952.

MISE EN EXPLOITATION DE LA JONCTION NORD-MIDI.

L'Office National de la Jonction Nord-Midi (O.N.J.) et la S. N. C. B. ont établi de commun accord les grandes lignes d'un programme de mise en service progressive de la Jonction Nord-Midi.

Les deux premières phases sont définies comme suit :

Première phase.

L'exploitation débutera le 5 octobre 1952; elle utilisera les deux voies du pertuis central des tunnels, lesquelles seront reliées à Bruxelles (Nord) aux voies à quai 6 à 12, à Bruxelles (Midi) aux voies à quai 4 à 9.

Trafic de la première phase.

1. Trains électriques.

Le terminus de la ligne Anvers - Bruxelles sera reporté à Bruxelles (Midi) pour une partie du trafic de cette ligne, comportant au minimum deux trains directs par heure et par sens de marche.

2. Trains à vapeur.

Ces trains traverseront la jonction avec leur locomotive à vapeur, la remorque étant assurée par des locomotives électriques.

Cette catégorie de trains comportera :

- a) les internationaux des relations Ostende - Bâle, Ostende - Cologne, Bruxelles - Bâle, Bruxelles - Cologne et Bruxelles - Paris. Les trains Paris - Amsterdam continueront provisoirement à emprunter la ceinture Ouest de Bruxelles, en attendant l'achèvement des travaux d'aménagement entre Schaerbeek et Bruxelles Nord.

- b) les trains express d'Ostende et de Liège;
- c) dans la mesure du possible, des trains directs et semi-directs des diverses lignes aboutissant à Bruxelles.

3. Autorails.

Dans la mesure du possible des parcours en autorails assurant des relations directes avec Bruxelles seront prolongés à travers la Jonction.

Deuxième phase.

Cette phase débutera en octobre 1953.

Le pertuis Est deviendra utilisable. Quant au pertuis Ouest, il sera également mis en exploitation si l'avancement des travaux du quai Sabena le permet.

A Bruxelles (Nord), les voies 4 et 5 seront électrifiées. A Bruxelles (Midi), les voies 14 à 18, déjà électrifiées actuellement, seront reliées au pertuis Est. La sous-station de Bruxelles (Nord) sera en service.

Les services des trains électriques des lignes Anvers - Bruxelles et Bruxelles - Charleroi seront soudés à travers le pertuis Est.

Les autres voies de la Jonction seront utilisées exclusivement par les trains des autres lignes aboutissantes, ce qui permettra l'abandon de la gare basse à Bruxelles Nord ainsi que de la gare de l'Allée-Verte.

Troisième phase.

Cette phase comportera l'exploitation complète de la Jonction; elle sera définie ultérieurement.

----- ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION.

Les travaux d'électrification sont en cours sur les tronçons Bruxelles-Midi - Gand-St-Pierre et Denderleeuw - Alost de la ligne 50, sur le tronçon Bruxelles-Nord - Louvain de la ligne 36, et dans la Jonction Nord-Midi.

Ligne 50 Bruxelles - Gand.

Les fondations pour poteaux de lignes caténaires sont achevées depuis la sortie de Bruxelles-Midi jusqu'à l'entrée de Gand St-Pierre, et depuis la sortie de Denderleeuw jusqu'à la gare d'Alost, y comprise. En gare de Gand, les travaux de fondations sont en cours.

Les caniveaux à câbles de télécommunication et de signalisation sont posés sur 30 km entre Bruxelles et Gand. La pose des câbles de signalisation continue.

Les travaux des bâtiments de la sous-station de Gand et du poste de sectionnement de Ghepdaal, qui ont fait l'objet d'adjudications en décembre dernier, seront entamés sous peu.

Ligne 36. Tronçon Bruxelles-Louvain.

Les travaux de suppression des passages à niveau Nos 4, 9 et 10 à Kortenberg et Erpâ-Kweps, et la construction de couloirs sous voies se poursuivent. Le couloir sous voies de Zaventem sera entamé très prochainement.

Huit autres ouvrages pour la suppression de passages à niveau sont à construire; les entreprises en sont en préparation.

Des travaux d'aménagement sont en cours dans les gares de Schaerbeek, Zaventem, Herent et Kortenberg. Dans cette dernière gare, ils sont terminés du côté de Louvain. Des travaux de signalisation y sont également entamés.

Ligne 53. Courbe de Hever.

Les terrassements de la courbe de Hever sont en cours, de même que la construction des bâtiments pour les deux cabines de signalisation. La pose des voies est entamée.

Electrification de la Jonction Nord-Midi.

Les travaux d'équipement aérien se poursuivent à Bruxelles-Midi où tous les grands portiques transversaux des deux grils sont posés; ils sont montés incessamment à Bruxelles-Nord et dans les tunnels.

De grosses commandes pour installations fixes sont passées ou en préparation, notamment pour la cabine de signalisation d'Alost (Nord), les groupes transformateurs-redresseurs pour la sous-station de Louvain, etc.

Quant au matériel roulant, l'installation de chauffage électrique dans 31 voitures métalliques omnibus est terminée. L'achat de locomotives électriques et d'équipements électriques pour automotrices doubles 120 km/h. est également prévu.

- - - - -

IVe FOIRE INTERNATIONALE DE LIEGE. - EXPOSITION DES CONTAINERS.

Du 26 avril au 11 mai 1952, se tiendra à Liège, dans l'enceinte de la Foire Internationale de cette ville, une exposition de containers.

Le Groupe de Travail des Containers du Comité des Transports Intérieurs de la Commission Economique pour l'Europe, dont le siège est à Genève, profitera de l'occasion qui lui est offerte par cette exposition et la "Journée des Containers" du 30 avril pour tenir à Liège sa dernière session, les 1er, 2 et 3 mai 1952.

Ce groupe de Travail, composé d'experts de tous les pays européens qui s'intéressent à l'utilisation du container, a tenu sa première session à Genève du 10 au 14 décembre 1951.

Il est chargé de définir et d'étudier les divers problèmes qui, dans le domaine des containers, exigent une action gouvernementale.

Il a été prié de donner la priorité dans ses travaux, à l'élaboration d'un accord général sur les conditions exigées par la douane en matière de transport international de marchandises au moyen de containers.

Son programme de travail comporte en outre l'examen des autres questions pouvant appeler une action gouvernementale dans le domaine du transport par containers, telles que les questions techniques, les conditions de transport, les questions juridiques et les questions diverses relatives à l'utilisation rationnelle des containers.

D'autre part, le Bureau International des Containers, qui, patronne l'Exposition, tiendra également à Liège les 29 avril et 1er mai, sa réunion générale et la réunion de son Comité Exécutif.

Ces réunions d'organismes internationaux vont attirer à Liège de très nombreuses personnalités étrangères.

Nul doute que les constructeurs, utilisateurs et transporteurs belges et étrangers de containers vont faire un effort pour participer nombreux à cette exposition qui, comme on le voit, intéresse fortement les instances internationales.

- - - - -

CHANGEMENT DE NUMEROS D'APPEL TELEPHONIQUES.

Les bureaux de la Société Nationale des Chemins de fer Belges qui pouvaient être atteints précédemment en formant les numéros 12.01.60 ou 12.30.50 doivent être demandés sous le numéro unique 13.18.70 (20 lignes).

En outre, depuis le 18 février 1952, certains numéros d'appel des services de la S. N. C. B., situés dans l'agglomération bruxelloise, sont modifiés comme suit :

| Ancien numéro. | | Nouveau numéro |
|---|---|-----------------------|
| SERVICES DE DIRECTIONS. | | |
| 119040 | Direction du Matériel et des Achats, service 25 - et Bureau 26-12 (Renseignements pour adjudications) rue Belliard, 29. | 183050 (20 lignes) |
| " | Direction du Personnel et des Services Sociaux, Divisions 53-1 et 53-2 et Services Médicaux, rue Belliard, 76. | " |
| SERVICES REGIONAUX DE BRUXELLES. | | |
| 119040 | Centre Régional des Assurances Sociales, (Service médical) rue Belliard, 76. | " |
| 373269) 337970 } | Ateliers et dépôts de l'Electricité et de la Signalisation, boulevard du Triomphe, 211, Etterbeek. | " |

RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de novembre écoulé, comparés à ceux de la même période des années 1950 et 1938.

| | 1938 (1) | 1950 | 1951 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de voyageurs transportés | 16.893.252 | 19.052.405 | 19.441.313 |
| Nombre de voyageurs kilomètres | 498.753.805 | 580.798.881 | 594.814.191 |
| Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées. | 6.859.784 | 6.296.422 | 6.673.744 |
| Nombre de tonnes-kilomètres. | 506.961.378 | 556.864.443 | 586.914.472 |
| Nombre de wagons chargés. | 514.376 | 348.686 | 370.638 |
| (1) Y compris le trafic du Nord-Belge. | | | |

MARCHANDISES.

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

| Semaine | Combustibles | Divers | Total |
|---------------|--------------|--------|--------|
| 6 au 12-1-52 | 25.151 | 40.710 | 65.861 |
| 13 au 19-1-52 | 24.901 | 42.022 | 66.923 |
| 20 au 26-1-52 | 25.470 | 44.410 | 69.880 |

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

| Semaines | Port d'Anvers | | Port de Gand | |
|---------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Tonnes de navire sur wagon | Tonnes de wagons sur navire | Tonnes de navire sur wagon | Tonnes de wagons sur navire |
| 6 au 12-1-52 | 62.000 | 85.200 | 21.641 | 7.046 |
| 13 au 19-1-52 | 65.500 | 104.600 | 18.397 | 6.571 |
| 20 au 26-1-52 | 87.100 | 124.900 | 14.168 | 11.268 |

VOYAGEURS

CARNAVAL DE BINCHE

A l'occasion du Carnaval de Binche, le mardi 26 février 1952, des trains spéciaux avec radio, à prix réduit, seront mis en marche au départ de Bruxelles-Midi et de Bruxelles-Nord et suivront les horaires ci-après :

Aller :

Bruxelles-Midi : 8.25 - Hal 8.44 - Lembeek 8.49 - Tubize 8.55 - Hennuyères 9.05 - Braine-le-Comte 9.20 - Ecaussines-C 9.28 - Mignault 9.34 - Houdeng-Gougnies 9.42 - Haine-St.Pierre 10.00 - Binche 10.10.

Bruxelles-Midi : 11.15 - Hal 11.33 - Tubize 11.41 - Braine-le-Comte 11.59 - Houdeng-Gougnies 12.16 - Haine-St.Pierre 12.30 - Binche 12.40.

Bruxelles-Nord : 9.50 - Bruxelles-Q.L. 10.04 - Etterbeek 10.10 - Braine-l'Alleud 10.35 - Baulers 10.47 - Nivelles-Nord 10.51 - Seneffe 11.03 - Manage 11.16 - La Louvière 11.24 - Haine-St.Pierre 11.36 - Binche 11.46.

Retour :

Binche 20.50 - Haine-St.Pierre 21.01 - Houdeng-Gougnies 21.10 - Mignault 21.24 - Ecaussines 21.31 - Braine-le-Comte 21.40 - Hennuyères 21.55 - Tubize 22.02 - Lembeek 22.08 - Hal 22.13 - Bruxelles-Midi 22.32

Binche 21.25 - Haine-St.Pierre 21.35 - Houdeng-Gougnies 21.45 - Braine-le-Comte 22.3 Tubize 22.15 - Hal 22.20 - Bruxelles-Midi 22.37.

Binche 20.57 - Haine-St.Pierre 21.07 - La Louvière 21.19 - Manage 21.29 - Seneffe 21.36 - Nivelles-Nord 21.48 - Baulers 21.54 - Braine-l'Alleud 22.09 - Etterbeek 22.31 - Bruxelles-Q.L. 22.37 - Bruxelles-Nord 22.51.

| Prix au départ de | Adultes Fr. | Enfants de moins de 16 ans Fr. |
|---|----------------|-----------------------------------|
| Bruxelles-Midi - Bruxelles-Nord) Bruxelles-Q.L. - Etterbeek) | 60 | 45 |
| Hal | 48 | 36 |
| Lembeek | 44 | 33 |
| Tubize | 42 | 31 |
| Braine-l'Alleud | 48 | 36 |

MM. les voyageurs au départ des autres gares sont priés de consulter les affiches qui y sont apposées.

CARNAVAL D'ALOST

A l'occasion du carnaval d'Alost, le dimanche 24 février 1952, la S.N.C.B. accorde la réduction de 35 % aux voyageurs qui se muniront d'un billet aller et retour à destination d'Alost et utiliseront les trains arrivant avant 15 heures à la gare d'Alost-Nord.

Le retour pourra se faire par un des trains du soir au choix du voyageur à condition que le voyage "retour" ait lieu le même jour.

Pour les trains spéciaux MM. les voyageurs sont priés de consulter les affiches.

Les billets sont en vente aux guichets des gares de départ, à partir du jeudi 21 février 1952.

CARNAVAL DE MALMEDY.

A l'occasion du Carnaval de Malmédy, le dimanche 24 février 1952, la S. N. C. B. accorde une réduction de 50 %, aux voyageurs qui se muniront d'un billet "aller & retour" "Bruxelles-Nord - Malmédy" ou "Schaerbeek - Malmédy" et utiliseront les trains désignés ci-après :

Aller .

Bruxelles-Nord D. 6h.36 - Schaerbeek D. 8.42 - Liège-G A. 8.31 - D. 8.42 (train spécial) changer de train-Malmédy A. 10.45.

Retour.

Malmédy D. 19.45 - Liège-G. D. 21.25 (direct) - Bruxelles-Nord A. 22.41 ou Liège-G. D. 21.45 - Schaerbeek A. 23.25 - Bruxelles-Nord 23.31.

Prix du billet A.R au départ de Bruxelles-Nord : 135 fr.
de Schaerbeek : 131 fr.

Billets en vente à partir du 18 février 1952.

- - - - -

TRAVAUX AU PONT DU CHEMIN DE FER A OUDEGEM (TERMONDE)

Depuis le 11 février 1952, des réparations qui dureront environ 2 mois sont effectuées au pont du chemin de fer à Oudegem (Termonde).

Pendant la période des travaux, le service des trains entre Termonde et Oudegem sera assuré à voie unique; il en résultera des modifications à l'horaire de nombreux trains et aux correspondances actuelles dont certaines seront supprimées à Termonde, Schellebelle, Alost et Malines.

Afin d'éviter tout désagrément possible, les voyageurs sont priés de bien vouloir consulter dans les gares intéressées les avis de modifications aux horaires.

- - - - -

PRIX DES REPAS DANS LES W.R. ET W.P.

Tenant compte de la majoration de l'index des prix de détail et des salaires, les prix des lunchs et dîners servis dans les W.R. et les W.P. de la Compagnie des W.L. sont, depuis le 1 février, majorés de 5 frs. Les nouveaux taux sont donc les suivants:

- 1°) Services ordinaires : 75 fr. b,
- 2°) Pullman et Grands Trains internationaux : 100 fr. b.

Les tarifs des petits déjeûners et des consommations diverses n'ont subi aucune majoration.

- - - - -

TOURISME INTERNATIONAL.

AUTRICHE.

FACILITES OFFERTES PAR LES CHEMINS DE FER FEDERAUX AUTRICHIENS DANS LES TARIFS FERROVIAIRES.

Les O.B.B. ont introduit depuis le 15 décembre 1951, des abonnements dits "Austria"

valables pour 7 ou pour 14 jours, qui sont délivrés uniquement par les Agences de Voyages à l'étranger, et peuvent être achetés par tout le monde.

Le prix d'un abonnement de 7 jours est :

3ème classe : S 300; 2ème classe : S 510, 1ère classe : S 630, et celui d'un abonnement de 14 jours :

3ème classe : S 450; 2ème classe : S 765; 1ère classe : S 945.

Les abonnements "Austria" donnent droit à leurs possesseurs d'accomplir tous les voyages qu'ils désirent sur toutes les lignes des chemins de fer autrichiens, y compris le trafic de transit entre Brennero-Brenner et S. Candido-Innichen, ou entre Scharnitz Frontière et Ehrwald frontière, (mais non sur le trajet local Lambach-Haag, le chemin de fer à crémaillère Puchberg à Schneeberg Ochsneeberg, et le chemin de fer de Schafberg), et dans tous les trains y compris l'Arlberg-Express et les trains TE et TS. La validité des billets commence à la date choisie par le voyageur, les 7 ou les 14 jours étant comptés suivant l'ordre du calendrier.

Si deux enfants d'un âge compris entre 4 et 10 ans révolus voyagent ensemble, le prix total de leur transport est égal à celui d'une personne adulte.

Les O.B.B. ont également mis en vigueur depuis le 15 décembre 1951, un prix minimum de transport inférieur au précédent pour l'utilisation des automotrices spéciales.

Selon le nombre total des voyageurs transportés par ces automotrices spéciales, les réductions suivantes sont appliquées :

- une réduction de 25 % pour un minimum de 64 billets.
- une réduction de 30 % pour un minimum de 150 billets.

Quand ces nombres minima sont atteints, il est accordé le transport gratuit d'un voyageur pour 50 voyageurs payants.

Le nouvel avantage est constitué par le fait qu'il n'est plus nécessaire d'acheter autant de billets qu'il y a de places dans l'automotrice.

En outre, les Chemins de Fer Autrichiens donnent depuis le 1er Janvier 1952, à titre d'essai, au voyageur muni d'un titre de transport à tarif entier et pour une distance supérieure à 100 km., la faculté d'interrompre son voyage autant de fois qu'il le désire et sans aucune formalité.

Au contraire, pour tous les voyageurs munis de billets à tarif entier délivrés pour les parcours non supérieurs à 100 km., ainsi que pour les voyageurs munis de billets à tarif réduit quelle que soit la longueur du parcours, restent en vigueur les dispositions actuelles concernant la limitation des arrêts en cours de route et l'obligation de se faire délivrer le visa requis dans le train ou à la gare d'arrêt.

ESPAGNE

INNOVATION INTERESSANTE DU RESEAU NATIONAL DES CHEMINS DE FER ESPAGNOLS (RENFE).

Le Réseau National des Chemins de Fer Espagnols a mis en vigueur à un tarif très intéressant des billets ou carnets kilométriques vendus exclusivement à l'étranger et comportant des avantages particuliers, comme celui de permettre l'utilisation des trains rapides et des pullmans sans paiement du supplément habituel.

Ces carnets, qui sont délivrés pour la 1ère, 2ème ou 3ème classe, sont composés de coupons valables chacun pour un parcours de 5 km qui, au moment de l'établissement du voyage, sont coupés en nombre nécessaire pour couvrir la distance dont il s'agit. Il y a lieu de faire observer la souplesse de ce système, qui permet la réalisation d'itinéraires variés, sans obliger le voyageur à les fixer d'avance.

Les dits carnets peuvent être utilisés dans certains cas par plusieurs personnes différentes, et la durée de leur validité varie selon le nombre total des kilomètres souscrits.

Les délais de validité peuvent être prorogés à raison d'un jour par 100 km., ou fraction, moyennant la perception de 10 % de la valeur des coupons restant à utiliser.

Les porteurs des titres sus-mentionnés peuvent en faire changer la classe sur les trajets qu'ils désirent, en payant la différence correspondant aux prix du Tarif Général.

Ce système est susceptible de faciliter les déplacements en chemin de fer des personnes qui voyagent pour leurs affaires comme des touristes.

- - - - -

RETRAIT DE TIMBRES COLIS POSTAUX ET CHEMIN DE FER.

Les timbres colis postaux de 15 et de 18 fr. de la série "Manutention" ont été retirés du débit le 1er février.

Il en a été de même des timbres colis postaux du type "Mercure" de 3, 5 et 6 fr; il s'agit ici des timbres colis postaux du type "Libération" imprimés en Grande-Bretagne et qui étaient à utiliser exclusivement comme timbres chemin de fer.

Les dits timbres détenus par les clients, peuvent être échangés aux guichets des gares marchandises, jusqu'au 31 mars 1952 :

- ceux de 15 et de 18 fr, contre des timbres "colis postaux" de 13, 17 et 20 fr;
- ceux de 3, 5 et 6 fr, contre des timbres "chemin de fer" du type "Locomotives".

Depuis le 1er février, les timbres colis postaux du type "Manutention" de 13, 17 et 20 fr, ont seuls cours, pour l'affranchissement des envois de colis postaux du service interne.

Ces timbres ont les couleurs suivantes :

- 13 fr: vert émeraude;
- 17 fr: terre Cassel;
- 20 fr: ocre brune.

- - - - -

ADJUDICATIONS

La Société Nationale des Chemins de fer Belges procèdera le 20 février 1952 à 15.30h. à Bruxelles, rue aux Laines n° 24 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de brosses et pinceaux.

Le cahier des charges n° 2624-107-248 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 5 fr. au bureau des renseignements concernant les adjudications de la S. N. C. B., rue Belliard 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50 - C.C.P. 249600).

La Société Nationale des Chemins de fer Belges procèdera le 20 février 1952 à 10 h., à Bruxelles, rue aux Laines n° 24, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de 12.200 m.ct. de câbles en chanvre.

Le cahier des charges n° 2624-106-246 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 5 fr. au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S. N. C. B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50 - C.C.P. 249600).

- - - - -

Le 27-2-1952, à 14 1/2 heures, à l'Hôtel des Chemins de fer, rue de Louvain, 17, à Bruxelles, sous-sols, salle du Mess, ouverture des soumissions pour la fourniture de matériel électro-mécanique de signalisation;

- Pièces en fonte, grise et divers - (boîtes terminales, boîtes protectrices, boîtes de distribution, moufles, supports avec poulies, poulies, paliers, treuils, boîtes d'entrée pour circuit de voie).
- Pièces en acier forgé ou estampés - (broches pour jonction électrique).
- Chaudronnerie - (boîtes protectrices, boîtiers).
- Charpentes - (plaques de serrage, brides, poteaux d'appui ferrures, mâts soudés).

Cahier des charges n° 2652/470 en vente au prix de 5 frs au bureau des renseignements concernant les adjudications (Section 23), 29, rue Belliard, à Bruxelles (Compte de Chèques postaux n° 2496.00 - Tél. 18.30.50).

Le mercredi 27-2-1952, à 15 1/2 heures à l'Hôtel des chemins de fer, 21, rue de Louvain, à Bruxelles (sous-sols salle du Mess) ouverture des soumissions pour la fourniture de sable rude pour béton.

Cahier des charges n° 2652/375 - Prix : 5 frs.

En vente au bureau des renseignements relatifs aux adjudications, 29, rue Belliard, à Bruxelles (C.C.P. 249.600).

Le mercredi 27-2-1952, à 15,30 h. à l'Hôtel des chemins de fer, 21, rue de Louvain, à Bruxelles (sous-sols, salle du Mess) ouverture des soumissions pour la fourniture de créosote (huile lourde de goudron) pour le créosotage des traverses et de pièces de bois.

Cahier des charges n° 2652/376 - Prix : 5 frs.

En vente au bureau des renseignements relatifs aux adjudications, 29, rue Belliard à Bruxelles (C.C.P. 249.600).

Le mercredi 27 février 1952, à 15 h.30 à l'Hôtel des chemins de fer, 21, rue de Louvain à Bruxelles (sous-sols salle du Mess) ouverture des soumissions pour la fourniture de grenailles en porphyre.

Cahier des charges n° 2652-374 du 25-1-52 Prix : 5 frs.

En vente dans les bureaux de la Société Nationale, rue Belliard, 29, Bruxelles (C.C.P. 249.600).

Ass. Belge des Amis des chers,
Place Rogier I - 2,
BRUXELLES.

